



Le Plessis-Pâté

URBANISME/RM

DECISION DU MAIRE N° D-062-2025

**DEPOT D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE POUR
L'INSTALLATION D'UNE CLOTURE SISE ROUTE DE LIERS DEVANT LE
TERRAIN SIS 1 RUE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION**

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°04/2020 du Conseil municipal du 23 mai 2020, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de créer une clôture sur la Route de Liers devant le terrain sis 1 Rue du bicentenaire de la Révolution, en vue d'améliorer l'esthétique du secteur.

DECIDE

Article 1er : de procéder au dépôt d'une demande de déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sise Route de Liers devant le terrain sis 1 Rue du bicentenaire de la Révolution.

Article 2 : La clôture sera un grillage souple de 2 mètres de hauteur recouverte d'un brise vue en tissu.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 4 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait au Plessis-Pâté, le 12 septembre 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

16 SEP. 2025

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

